

20/4/2022

Recommandations de vote sur résolutions soumises à l'AG EDF 12/5/2022**À titre ordinaire**

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 **POUR**
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 **POUR**
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et fixation du dividende **CONTRE, Energie en actions considère que dans le contexte particulièrement difficile pour EDF en 2022, avec un EBITDA qui pourrait être très faible voire négatif, il n'est pas raisonnable de verser, même avec l'option de paiement en actions, un solde de dividende aux actions ordinaires**
- A. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et fixation du dividende - Résolution proposée par le Conseil de surveillance du FCPE Actions EDF et examinée par le Conseil d'administration d'EDF dans sa séance du 11 avril 2022 qui ne l'a pas agréée **POUR, proposition de fixer le dividende pour les actions ordinaires au niveau du montant de l'acompte mis en paiement fin 2021, avec un solde uniquement pour les actions bénéficiant du dividende majoré**
4. Paiement en actions des acomptes sur dividende – Délégation de pouvoirs consentie au Conseil d'administration **Abstention, dans le contexte particulier de l'année 2022**
5. Approbation d'une convention réglementée – Accord transactionnel avec Areva et Areva NP **POUR**
6. Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés **Abstention, Energie en actions s'étonnant de ce que mentionne ce Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'application dans les comptes 2021 de la convention relative à l'indemnisation par l'État français de la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim**
7. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Jean-Bernard Lévy, Président-Directeur Général de la Société, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 **Abstention**
8. Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux de la Société **Abstention**
9. Approbation de la politique de rémunération concernant le Président-Directeur Général de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 **CONTRE, Energie en actions continue de contester l'absence de tout élément de rémunération variable**
10. Approbation de la politique de rémunération concernant les administrateurs de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 **POUR**
11. Approbation de la somme fixe annuelle à titre de rémunération allouée au Conseil d'administration **POUR (montant inchangé depuis 2020).**

12. Nomination d'une administratrice **CONTRE, la proposition de nomination d'une personne, qui a été Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie, apparaît comme un signe de renforcement de l'emprise de l'Etat sur le CA d'EDF**

13. Avis consultatif sur les objectifs du plan de transition climatique de la Société visant à contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone d'ici à 2050 **POUR**

14. Autorisation conférée au Conseil d'administration pour opérer sur les actions de la Société **POUR**

à titre extraordinaire

15. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration, pour procéder à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires **POUR, compte tenu maintien du droit préférentiel**

16. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'offre au public – à l'exception de l'offre au public dite « par voie de placement privé » qui est visée à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier **CONTRE, opposition à la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires**

17. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'offre au public visée à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier dite « par voie de placement privé » **CONTRE, idem 16**

18. Autorisation consentie au Conseil d'administration pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription **CONTRE**

B. Autorisation consentie au Conseil d'administration pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription - Résolution proposée par le Conseil de surveillance du FCPE Actions EDF et examinée par le Conseil d'administration d'EDF dans sa séance du 11/04/2022 qui ne l'a pas agréée **POUR (application limitée à la résolution 15)**

19. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou toutes autres sommes dont la capitalisation serait admise **POUR**

20. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour augmenter le capital social dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la Société **Abstention**

21. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société **Abstention, Réserve sur cette résolution qui permettrait d'éviter la convocation sur un projet d'apport spécifique d'une AG chargée de prendre connaissance du rapport du commissaire aux apports et d'approuver la valorisation des apports et leur intérêt stratégique**

22. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour **augmenter le capital social au profit des adhérents de plans d'épargne** avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers en vertu de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce **POUR (résolution permettant de mettre en œuvre une ORS réservée aux adhérents du PEG)**

C. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour augmenter le capital social au profit des adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers en vertu de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce - Résolution proposée par le Conseil de surveillance du FCPE Actions EDF et examinée par le Conseil d'administration d'EDF dans sa séance du 11 avril 2022 qui ne l'a pas agréée **POUR (résolution 22, avec augmentation du plafond en cohérence avec l'augmentation du plafond des autres résolutions d'augmentation de capital)**

23. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées à des catégories de bénéficiaires avec suppression du droit préférentiel de souscription **POUR (résolution permettant de mettre en œuvre une ORS par émission d'actions réservées aux salariés et anciens salariés du groupe EDF)**

D. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées à des catégories de bénéficiaires avec suppression du droit préférentiel de souscription - Résolution proposée par le Conseil de surveillance du FCPE Actions EDF et examinée par le Conseil d'administration d'EDF dans sa séance du 11 avril 2022 qui ne l'a pas agréée **POUR (résolution 23, avec augmentation du plafond en cohérence avec l'augmentation du plafond des autres résolutions d'augmentation de capital)**

24. Autorisation consentie au Conseil d'administration pour réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues **Abstention**

À titre ordinaire et extraordinaire

25. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités **POUR**

Energie en Actions, Immeuble EDF - 4 Rue Floréal 75017 PARIS

Association créée en 2006, suite à l'ouverture du capital d'EDF, **Energie en actions** est la **plus importante association d'actionnaires salariés du groupe EDF**. Elle a pour objet de **défendre les intérêts du Groupe et de ses actionnaires, salariés et anciens salariés, en toute indépendance** tant vis à vis de la Direction de l'entreprise que des organisations syndicales, et quel que soit leur mode de détention d'actions EDF. Défendre les actionnaires salariés, c'est défendre la valeur de l'action EDF à travers une stratégie de développement durable du groupe EDF créatrice de valeur dans la durée, et promouvoir la distribution d'un dividende raisonnable avec option paiement en actions.

Energie en actions est représentée au sein des Conseils de surveillance des fonds d'actionariat salarié EDF, suite aux élections des représentants de porteurs de parts organisées en juin 2021.

<http://www.energie-en-actions-edf.fr> <https://www.linkedin.com/company/energie-en-actions>
contact.energieenactions@gmail.com